

Dispositifs de soutien des entreprises face à la hausse des coûts gaz/électricité EN SYNTHÈSE

Je suis une TPE
(Très Petite Entreprise : - 10 salariés et CA/Bilan <2M€)
et je ne suis pas filiale d'ETI ou GE

Je suis une PME
(Petite et Moyenne Entreprise :
- 250 salariés et CA<50M€ /Bilan <43M€)
et je ne suis pas filiale d'ETI ou GE

Je suis une ETI ou GE
Entreprise de Taille Intermédiaire (entre 250
et 5000 salariés) ou Grande Entreprise
Ou une TPE/PME filiale d'ETI ou GE

Puissance compteur
< ou = 36Kva

Puissance compteur
> 36Kva

Contrat au TRVe
(Tarif Réglementé de vente)

Contrat en offre
de marché (OM)
(non indexé TRVe)

Bouclier Tarifaire
Limitation de la hausse à 15 %

Prix garanti 280€/MWh
en moyenne annuelle pour les contrats souscrits ou
renouvelés en OM sur le 2nd semestre 2022

Amortisseur électricité
- prise en charge de la différence entre le Prix contrat au MWh et 180€ sur 50 % des volumes consommés
dans la limite de 320€/MWh.
- cumulable avec le prix garanti 280€/MWh pour la différence entre 180€ et 280€

Accès des TPE/PME au guichet AGE en plus de l'amortisseur si critères AGE encore atteints à réception de facture

GUICHET d'AIDE GAZ/ELECTRICITE
(dit guichet AGE)

- Aide classique plafonnée à 4M€ :**
=> Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
=> Les dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide représentent plus de 3% du CA sur la même période 2021
- Aide renforcée à 50M ou 150M€ :**
=> Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
=> Les dépenses d'énergie en 2021 représentent plus de 3% du CA 2021 ou dépenses énergie S1 2022 >6 % CA S1 2022
=> un EBE négatif ou en baisse de 40 %

Bouclier, Prix garanti 280€/MWh, Amortisseur : Pour en Bénéficier, une seule démarche Adresser l'attestation sur l'honneur à son fournisseur d'énergie avant le 31/03/2023
Télécharger l'attestation en cliquant [ICI](#)
Application des dispositifs toute l'année 2023 directement sur la facture électricité

Demande à Faire à réception de facture Gaz et électricité
sur impots.gouv.fr
Déjà disponible sur 2022 / prorogée en 2023
Accès à la demande en cliquant [ICI](#)